

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

Dossier : 6212-03-045

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 30 novembre 2004 au 14 janvier 2005

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny a pris fin le 14 janvier 2005. Conformément au mandat qui lui a été confié le 16 novembre 2004 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 30 novembre 2004 au 14 janvier 2005, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny propose d'établir un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard. La zone retenue pour le futur lieu se situe en bordure de la route 285, à 7,5 kilomètres environ au sud du secteur urbain de Saint-Cyrille-de-Lessard. Selon la Régie, le lieu d'enfouissement pourrait desservir 17 municipalités des MRC de L'Islet et de Montmagny faisant partie de la Régie. Le projet pourrait permettre également d'accueillir les matières résiduelles des municipalités membres de la Régie de l'Islet-Sud de la MRC de l'Islet ainsi que les matières résiduelles de Saint-Roch-des-Aulnaies.

La capacité d'enfouissement du nouveau lieu serait de 1 362 000 m³ (885 000 tonnes), qui répondrait aux besoins régionaux d'environ 40 000 habitants pour une période de 25 ans à un rythme annuel d'enfouissement autour de 37 000 tonnes métriques. Si les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles prévus aux plans de gestion des matières résiduelles des deux MRC étaient atteints, les quantités enfouies annuellement pourraient diminuer à 22 700 tonnes métriques et la durée de vie du lieu serait alors de 38 ans.

Le projet inclut l'imperméabilisation du sol où seraient déposées les matières résiduelles par la mise en place d'une double membrane. Il comprend aussi l'aménagement d'un système de collecte et de traitement des eaux de lixiviation. L'enfouissement des matières résiduelles se ferait en surélévation sur une hauteur maximale d'environ 14 mètres par rapport au terrain naturel.

(Extrait du communiqué émis le 30 novembre 2004)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

- La distance qui sépare le futur lieu d'enfouissement sanitaire du lac Saint-Isidore ;
- Les démarches à entreprendre pour demander la tenue d'audiences publiques.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque de Saint-Cyrille-de-Lessard	282, rue Principale
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard	282, rue Principale
Municipalité de L'Islet	156, 5 ^e avenue
Bibliothèque Marie-Bonenfant	7b, Place de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
27 novembre 2004		Le Peuple Côte-Sud
29 novembre 2004	La Presse	
29 novembre 2004	Le Soleil	
18 décembre 2004		Le Peuple Côte-Sud

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
30 novembre 2004 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Les quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de Chaudière-Appalaches	107	Site du BAPE
16 décembre 2004 Annonce de l'ouverture d'un nouveau centre de consultation	Les quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de Chaudière-Appalaches	107	Site du BAPE

Les relations de presse

Quelques entrevues téléphoniques ont été accordées à des médias locaux. Le but de ces échanges était de faire connaître la période d'information et de consultation publiques, l'étape à laquelle se trouvait le projet et le droit du citoyen.

La revue de presse

Trois articles de l'hebdomadaire *L'Oie Blanche* ont été recensés durant la période d'information. En voici les titres : « Projet d'enfouissement des déchets contesté », « L'étude d'impact pourra être consultée sous peu », enfin, « Rien n'est encore certain au sujet des audiences publiques ». Les articles faisaient entre autres mention du projet et de la période d'information de 45 jours.

Quant aux médias électroniques, la radio *CFEL-FM* de Montmagny a mentionné que l'étude d'impact était disponible pour consultation lors d'un bulletin de nouvelles du 1^{er} décembre dernier.

Québec, le 19 janvier 2005

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier